

# CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

## Séance plénière du 1<sup>er</sup> juin 2023

### Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif au plan d'actions quinquennal 2023-2027 du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France

*Article 4 de l'arrêté du 7 octobre 2011 relatif aux conditions de l'agrément des conservatoires régionaux d'espaces naturels : Le préfet de région saisit le conseil scientifique régional du patrimoine naturel pour recueillir son avis sur l'évaluation et le projet de plan d'actions.*

Le CSRPN souligne la qualité du travail effectué et du document présenté, notamment son caractère synthétique dont la réduction du nombre d'indicateurs par rapport aux précédentes versions des plans permettant une meilleure valorisation des éléments clefs.

#### **Bilan du plan d'actions quinquennal :**

- Une attention est demandée par rapport à l'approche relative aux services écosystémiques, pour bien orienter cette analyse en priorité sur les aspects de fonctions biologiques et de fonctionnalités écologiques.
- Souhait du CSRPN d'intégrer dans le bilan à venir une évolution tendancielle des habitats naturels gérés par le CEN par grande typologie de milieux naturels présents en région Hauts-de-France. Si possible, établir de manière rétroactive pour les années passées, une analyse, au moins sur cette tendance des habitats gérés, sur le pourcentage de sites existants. Le CSRPN rappelle tout l'intérêt de cette approche afin de mieux mettre en avant la notion de réseau écologique, déterminant afin de maintenir des liens fonctionnels entre les différentes populations d'espèces locales ;
- Intégrer quelques informations complémentaires de comparaison par rapport aux autres conservatoires, en particulier sur les régions voisines : qu'est-ce qu'il s'opère en Normandie, en Ile-de-France, ou dans le Grand Est, que ce soit en termes d'ETP, de surfaces gérées, etc.

#### **Plan d'actions quinquennal 2023-2027 :**

- Concernant les aspects fonctionnalités écologiques, le CSRPN souhaite que les analyses intègrent bien les aspects populationnels sur les espèces cibles, par rapport aux typologies d'habitats déterminants pour le bon accomplissement de leur cycle biologique et ainsi pouvoir atteindre les objectifs de maintien durable des populations.
- Pour certains habitats naturels d'enjeux à l'échelle régionale, pelouses calcicoles par exemple ou autres, intégrer une réflexion de gestion / de restauration en fonction des séries dynamiques des végétations présentes. Cette réflexion de gestion au travers des évolutions des séries dynamiques des végétations peut ainsi permettre de laisser pendant un pas de temps une libre évolution des milieux et habitats d'espèces, plutôt que de vouloir gérer un stade dynamique complètement stable qui peut s'avérer particulièrement onéreux. Ainsi lorsque l'écologie des espèces d'enjeux le permet, plutôt que d'avoir une gestion géographique ou surfacique des différents niveaux de séries

de végétations, l'obtenir de manière dynamique dans le temps à l'échelle de différents sites peut aussi s'envisager, surtout s'ils sont en réseaux.

– Ne pas hésiter à mettre plus en avant dans le document, des enjeux de gestion/restauration ambitieux au regard de l'érosion de la biodiversité à l'échelle régionale, ceci indépendamment des aspects financiers ou techniques, et de ce que pourrait être capable de mettre en œuvre le conservatoire à lui seul. L'objectif est de pouvoir ainsi montrer aux "politiques" l'ampleur de la tâche à mettre en œuvre éventuellement en lien avec les autres partenaires. Le CSRPN a conscience que le CEN ne pourra répondre à lui seul à l'ensemble de ces enjeux et un travail conjoint et complémentaire avec l'ensemble des acteurs du territoire s'avère indispensable.

– Dans ce contexte, le CSRPN attend un travail complémentaire de synthèse et de bilan, à mener certainement au niveau de l'ARB, sur les résultats des différentes politiques régionales en faveur de la conservation de la biodiversité portées par l'ensemble de ses partenaires.

– Enfin, dans le cadre des réflexions et des analyses plus générales liées aux changements climatiques et aux changements globaux, ne pas négliger les effets indirects induits associés aux évolutions d'usage des milieux ainsi qu'aux facteurs de pression (agriculture, sylviculture, etc.) qui peuvent peser sur eux et qui sont souvent prépondérants sur le maintien d'un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces associées, notamment aussi sur la gestion de la nature plus « ordinaire » qui constitue la matrice fonctionnelle dans laquelle se concentrent les différents foyers de biodiversité.

Fait le 19 juin 2023

à Amiens

Président du CSRPN des Hauts-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Franck Spinelli